

Arrondissement de Fougères-Vitré Foncier 2

NOTE COMPLEMENTAIRE

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Vitré Communauté et plusieurs entreprises de la ZA du Haut Montigné se sont associées au sein de la société publique-privée Montigné Energies SAS pour maîtriser pour partie leur approvisionnement en énergie en produisant et consommant localement de l'électricité d'origine photovoltaïque.

Le projet, décrit dans ce document, comprend l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol et de trackers solaires pour une puissance inférieure à 1 MWc sur du foncier public, propriété de Vitré Communauté.

Selon la rubrique 30 de l'Annexe à l'Article R122-2 du Code de l'Environnement, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale systématique mais à une demande d'examen au cas par cas. Dans ce cadre, cette note complémentaire apporte des compléments d'informations sur les caractéristiques prévisionnelles de l'installation de production d'énergie et ces impacts potentiels.

1) CARACTERISTIQUES DU PROJET D'AMENAGEMENT

La SAS Montigné Energies souhaite implanter une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain non occupé, appartenant à Vitré Communauté. Les parcelles de ce terrain sont classées 1AUa dans le PLU de la commune d'ETRELLES.

Il est projeté les caractéristiques d'implantation suivantes :

- Parcelles concernées : YD 0188/0190/0194/0207 d'une surface cumulée de 11 315m²,
- Surface dédiée à l'implantation des panneaux (hors espacement entre rangées et réserve incendie) : environ 9000 m²,
- Espacement entre rangées de tables photovoltaïques : 5 m,
- Construction d'un poste HTA/BT privé sur la parcelle pour le raccordement du projet,
- Mise en place d'une clôture au nord et à l'est de 2 m de hauteur, pour compléter le grillage déjà présent au sud et clôturer ainsi totalement la centrale,
- Mise en place d'un portail à l'entrée du chemin d'accès, déjà aménagé par Vitré Communauté.

Les panneaux seront posés au sol. Le système d'ancrage retenu dépendra des études géotechniques à venir.

Les trackers solaires seront montés sur un mât et leurs fondations seront assurées par des massifs béton. Leur motorisation permet un suivi solaire au cours de la journée.

La zone d'implantation se situe à l'est de la parcelle de l'entreprise DESIGN PARQUET. Elle est séparée du terrain de l'entreprise par des grillages de 2m de haut en bon état.

Au Nord du terrain se trouve un bâtiment en construction.

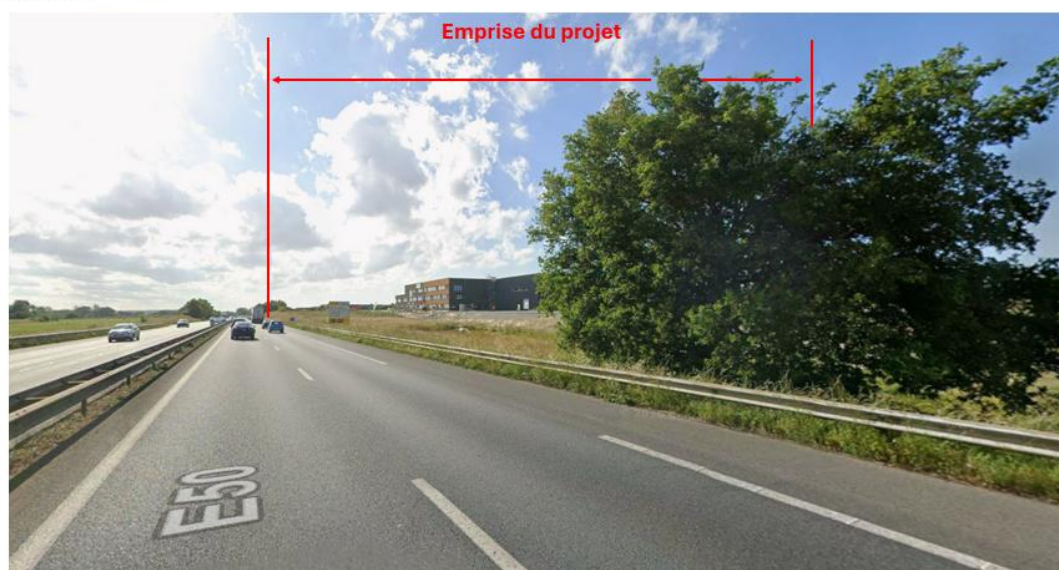
Au Sud de la parcelle se trouve un tronçon de la N157, la visibilité de la centrale depuis cette nationale est totale sur 400m dans les deux sens

Emprise du projet

Vue 1



Vue 2



Les prises de vue ci-après rendent compte de la visibilité depuis la parcelle ainsi que la nationale.

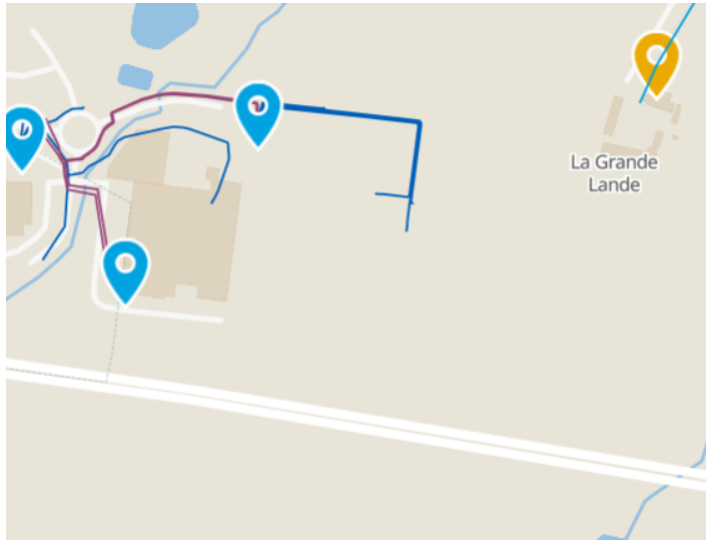
- Vue 1 Existant : Vue depuis l'entrée des parcelles
- Vue 2 Existant : Vue depuis la nationale N157

2) CONTEXTE DU RACCORDEMENT AU RESEAU.

Il est anticipé l'installation d'un poste HTA/BT privé pour le projet en bordure d'entrée de parcelle 0194 à l'Ouest du grillage. Un fourreau, installé lors des travaux d'aménagement de la zone d'activités, permet déjà le raccordement du poste au réseau HTA public au nord du projet.

A ce stade, en l'absence d'autorisation d'urbanisme nécessaire, ENEDIS n'a pas encore formulé de solution de raccordement.

L'installation est dédiée à une opération en autoconsommation collective destinée à approvisionner les entreprises de la zone, via un raccordement en injection totale.



Le projet se situe à proximité du réseau public existant (données cartographique Enedis).

Source : *data.enedis.fr*

3) IMPACTS DU PROJET D'AMENAGEMENT

Les ancrages au sol des tables photovoltaïques fixes privilégieront les solutions avec faible emprise au sol et pouvant être réversibles, tout en respectant les préconisations géotechniques.

L'implantation des 4 trackers solaires nécessitera la réalisation de massifs bétons ferrailés, de dimensions envisagées de 6,25 m² (2,5 m x 2,5 m) et 1,9 m de profondeur.

Le couvert végétal sera maintenu sur les autres surfaces, notamment sous les modules photovoltaïques et trackers.

Aucune voie de circulation ne sera réalisée pour ce projet car le site dispose déjà d'accès depuis l'aménagement de la zone d'activités.

L'ensemble de ces choix permettra de minimiser l'artificialisation du terrain et l'impact sur la perméabilité du sol, et d'éviter les effets de ruissellement et d'érosion par concentration des eaux de pluies.

Le projet sera attentif à garantir le maintien et la qualité du bocage autour de l'installation.